



Augmentation de loyer en résidence senior

Par **tristGarm**, le **08/12/2014** à **17:57**

Bonjour,

Ma mère de 82 ans est résidente depuis un peu plus d'1 an dans une résidence pour personne âgées.

L'association qui gère la résidence doit faire des travaux de remise au normes, et pour cela il envisagent d'augmenter le prix de la journée de 4 euros, ce qui correspondrait à une augmentation de 120 euros mensuel, soit plus de 20% du loyer actuel qui est actuellement de 580euros.

Est-ce légal une telle augmentation, Ne sont-ils pas tenus de respecter les 3% maximum annuelle ?

Merci d'avance pour vos réponses,

Cordialement,

T.G

Par **moisse**, le **09/12/2014** à **09:01**

Bonjour,

[citation] Ne sont-ils pas tenus de respecter les 3% maximum [/citation]

Pour mon information, pouvez-vous indiquer l'origine de cette règle dont je n'ai jamais

entendu parler, sauf pour le déficit de notre budget national censé être inférieur à 3% du PIB.

Par **tristGarm**, le **09/12/2014** à **17:06**

Bonjour,

Je ne connais pas grand chose dans ce domaine.

Après Une première prise de renseignements, on m'a expliqué que l'augmentation était indexé sur L'indice des Ehpad (2,2% cette année) ou je cite"de 100% du taux d'augmentation du tarif des prestations des maisons de retraite, publié par le Ministère de l'Economie et des Finances, ramené au pourcentage de chiffre d'affaires dégagé par le preneur au titre des prestations d'hébergement , sans toutefois que cette réévaluation puisse être supérieure à 3%. "

J'avoue nager un peu!!!

Cordialement,